

## Lundi 5 décembre 2016 à 19h

**PRESENTS :** Mesdames BAXTER, BEURNE, MOLLIS, REVEL, TAVERA.

Messieurs GARREC, BARDOC, BOTTANI, GALZY, PALAY, PERRIER

**ABSENTS EXCUSES :** Mme BATENS, M DELVORDRE, M FAUCHER, et M PRAT suite à la démission de M DARBELET et à l'abandon de Mme DELFAU (délai de convocation insuffisant) Mme Delvordre a démissionné jeudi 1er décembre et est remplacée par M Julien Faucher.

Mme Delfau a renoncé à sa fonction de conseillère municipale aujourd'hui, M Prat est le suivant sur la liste.

**Secrétaire de séance :** Etienne Baxter

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

La séance est ouverte à 19h.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 20 octobre (unanimité) et la signature des délibérations du 29 novembre.

Le PV de la dernière séance ayant été finalisé ce jour, il sera soumis à approbation lors de la prochaine séance du conseil municipal.

### **Choix du prestataire - Délégation de service public d'assainissement des eaux usées de la commune:**

Suite à une longue procédure et au terme des négociations, le choix s'est porté sur l'entreprise jugée la plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit l'entreprise SUEZ.

Le contrat à passer aura donc pour objet la gestion du service public de l'assainissement des eaux usées de la Commune de Collias. Sa durée étant de 12 ans, il prendra effet le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 pour finir le 31 Décembre 2029.

**Vote : 1 abstention**

### **Engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017**

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose de l'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget primitif, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Vote : unanimité**

### **Subventions aux associations :**

Système attributaire : chaque association demandeuse reçoit une somme forfaitaire de 100€. En sus, la répartition des subventions restantes répond aux critères suivants :

- 10% pour le nombre d'adhérents.
- 35% pour le nombre de manifestations ouvertes au public et gratuites
- 25% pour le nombre de manifestations ouvertes au public et payantes
- 30% pour le ratio dépenses annuelles/solde bancaire en fin d'exercice

Association Boules et Pêche	775,00 €
Office de la Culture et du Tourisme	667,00 €
Association Les Amis du Patrimoine	795,00 €
Association des Parents d'Elèves	388,00 €
Association Club des loisirs et du tourisme	541,00 €
Le potager partagé	467,00 €
Comité des fêtes	566,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 199,00 €</b>

Les associations suivantes ne rentrent pas dans le système attributaire car elles ont une utilité collective et un mode de fonctionnement différent :

Coopérative scolaire	800,00 €
Bibliothèque J et G Demaison	1 000,00 €
La Prévention Routière	100,00 €
Les chats libres colliassois	600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 500,00 €</b>

Changement d'organisation pour l'année à venir : il sera demandé aux associations un budget prévisionnel en avril. Les subventions seront désormais attribuées après le vote du budget pour l'année en cours.

**Vote :1 abstention**

### ACFI

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion par délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique. Les ACFI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail dans la Fonction Publique Territoriale et de proposer à l'autorité territoriale :

- d'une manière générale, toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels,
- en cas d'urgence, les mesures immédiates qu'il juge nécessaire.

Il s'agit d'une obligation qu'il faut remplir et qui coûtera 250€ par an. Le CDG mettra à disposition un agent pour remplir le rôle d'ACFI.

Cela concerne tous les agents.

**Vote : unanimité**

### Mise en place d'une démarche de prévention basée sur la rédaction du document unique et demande de subvention auprès du FNP

La réalisation du document unique entrant dans les obligations légales des employeurs du secteur public, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine via un partenariat avec le Centre de Gestion du Gard.

Une demande de subvention au FNP pour la rédaction et la mise en place du document unique est demandée.

**Vote : unanimité**

### Indemnités de fonction attribuées aux élus

Suite à un remaniement des délégations, Mr le Maire assume les délégations urbanisme et finances et propose au Conseil Municipal et avec effet au **1<sup>er</sup> décembre 2016** :

- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de **43%** de la valeur de l'indice brut 1015. Le taux maximum prévu par la loi étant de 43% pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants.
- de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au taux maximum prévu par la Loi pour les communes dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, soit **16.50 %** de la valeur de l'indice brut 1015.

**Vote : unanimité**

### Tarifs ALSH 2016/2017

Les tarifs restent inchangés.

**Vote unanimité**

### Question diverses

#### **RD3**

Monsieur Perrier soutient que le projet qui a été présenté en 2014 au conseil municipal, qui partait du Pont du gardon et allait jusqu'à l'école et jusqu'au pont de l'Alzon était chiffré à 548 000€ HT. Monsieur Perrier et Monsieur Bardoc se demandent comment ce projet comprenant l'intégralité de la traversée de Collias coûtait

le même prix que la tranche dernièrement projetée qui s'arrête au chemin de la Paille et au cimetière. Monsieur Palay explique que ce devis ne correspondait qu'à une seule tranche : du pont de l'Alzon au carrefour RD3-RD112. Ce document appuyait une demande de subvention qui a d'ailleurs été obtenue auprès du conseil régional, pour une somme de 100.000 euros, au titre de l'embellissement de l'entrée du village pour la tranche 1. Il explique aussi que, pour comparer, à coût équivalent (partie travaux), le prix de la tranche 1 actuelle est de 491 000€ HT. Monsieur Perrier déclare qu'il amènera le document sur lequel l'équipe de la majorité expliquait l'ancienne tranche et le montant.

### ***Panneaux d'affichage***

Monsieur Perrier trouve très propre les nouveaux panneaux d'affichage mais il souhaiterait qu'il y ait de la place pour l'affichage libre.

Monsieur le Maire lui explique que cela est prévu et ne devrait tarder.

### ***Repas des aînés***

Madame Mollis explique le changement pour le repas des aînés qui se fera en octobre au Pont du Gard groupé avec les communes de Vers et Argilliers. Cette année, il n'y aura que les vœux du Maire.

Monsieur Bardoc trouve dommage qu'il n'y ait rien cette année. Mme Tavera demande comment se fera le transport. Monsieur le Maire explique qu'un covoiturage sera mis en place ainsi qu'un transport organisé par la mairie s'il en était besoin.

### ***Divers***

Monsieur Bottani souligne que le mur du chemin de la Combe en pierre sèche a été commencé aujourd'hui. Il y a un muret du sentier botanique de l'Ermitage qui s'est effondré.

**La séance est levée à 20h10.**